

PHASE 1 - EXPLORATION**Actions à prendre****Responsables**

- 1.1. Communiquer avec les personnes-ressources de la Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC) ou de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), selon le cas, pour les informer du projet de programme et obtenir du soutien. ⇒ Doyen et membres de la faculté

PHASE 2 - ÉLABORATION

- 2.1. Rédiger le rapport d'élaboration en utilisant le modèle sur le site Web du VREAL. ⇒ Doyen ou personnes désignée par le doyen
- 2.2. Analyser le projet de microprogramme et rédiger un rapport de conformité. ⇒ Direction de cycle (DGPC ou FESP)

PHASE 3 – APPROBATION

- 3.1. Approuver le projet de microprogramme. ⇒ Conseil de la faculté

PHASE 4 IMPLANTATION

- 4.1. Transmettre aux responsables de l'opérationnalisation et au VREAL la description du microprogramme et de ses conditions d'admission. ⇒ Doyen
- 4.2. Opérationnaliser le programme dans le système de gestion des études et publication. ⇒ Faculté
⇒ Direction de cycle
⇒ Bureau du secrétaire général
⇒ Bureau du registraire